

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Séance du jeudi 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le sept du mois de mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Gabriel ISSALYS.

Date de convocation :
1 mars 2024
Date d'affichage :

OBJET DE LA DELIBERATION
AFFECTATION DU
RESULTAT 2023 SUR BP
2024

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSC, Brigitte COMBOUL, Pauline GAYRARD, Laurence LE CAM.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Florent CAPELLE, Jean-Michel COSTES, Fernand CASTANIER, Hubert FONTAINE, Laurent PRADELS, Gabriel ISSALYS
Absente excusée 1 : Mme Sylvie LESTRADE
Secrétaire : Mme Pauline GAYRARD

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ; Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe assainissement ;
M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal, à la clôture de l'exercice 2023, les résultats qui s'établissent ainsi :

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture par voie
dématérialisée le 12 mars 2024

Et publication
ou notification du :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	444 033.93
Dépenses	286 549.00
Résultat de fonctionnement excédent	157 484.93
Résultat antérieur reporté	
Résultat de clôture 2023	157 484.93
INVESTISSEMENT	
Recettes	177 962.91
Dépenses	275 189.12
Résultat de l'exercice - Déficit	-97 226.21
Excédent antérieur reporté	220 463.20
Solde d'exécution - Excédent 2023	103 236.99
Restes à réaliser Recettes	26 443.00
Restes à Réaliser Dépenses	83 890.00
Solde des restes à réaliser	-57 447.00
Excédent de Financement	45 789.99
RÉSULTATS	
Excédent de fonctionnement	157 484.93
Excédent de financement - résultat des restes à réaliser.	45 789.99
SOLDE GLOBAL	203 274.92
AFFECTATION DES RÉSULTATS	
001 Solde d'exécution recettes	103 236.99
1068 Excédent de fonctionnement reporté	157 484.93

- après avoir examiné le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- considérant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de clôture de 157 484.93 €
- considérant que le solde d'exécution en investissement de l'exercice est excédentaire à hauteur de 103 236.99 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, M. le Maire appelle aux commentaires des conseillers municipaux. En l'absence d'intervention, il porte la délibération au vote.

Ainsi, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité, d'affecter le résultat au Budget Primitif 2024, ainsi qu'il suit :

Section d'investissement recette

Compte 001 : constatation du résultat d'exécution de la section d'investissement de 103 236.99 €

Compte 1068 : excédent de fonctionnement reporté de 157 484.93 €

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Gabriel TSSALYS

